

Commune de HESPERANGE

Section -A- de Hesperange

Référence Géocad : 10925-CADA-12
Référence Cadastre : 59/217403

Levé par :
Dessiné par : RB

Echelle : 1 / 500

Lieu et Date : LUXEMBOURG, le 21 décembre 2023

Le géomètre officiel : Marc D'HOEDT

Signature :

LEGENDE DES PARCELLES

Commune de HESPERANGE

Section -A- de Hesperange

Numéro	Nature	Occupation	Contenance ha a ca	Noms
1302/6771	place voirie	partie bâtiments	00 32 93	OLOS FUND S.C.A, SICAV-FIS
1302/6772	place (occupée)	partie bâtiments	00 82 21	OLOS FUND S.C.A, SICAV-FIS
Numéro	Lieu-dit	Provenance des parcelles		
1302/6771	Rue des Scillas	PARTIE NO 1302/6451		
1302/6772	Rue des Scillas	PARTIE NO 1302/6451		

Remarque(s) :

- La légende des points et lignes peut être consultée sur www.cadastre.lu/fr/legende
- Ce plan est conforme au contrat d'abornement datant du 24 octobre 2014 (mes. 2770).

Afin de satisfaire à l'obligation de l'article 7(2) de la loi du 25 juillet 2002 portant sur la réorganisation de l'Administration du Cadastre et de la Topographie :

"Ce plan doit fixer et situer les nouvelles limites obligatoirement abornées", le maître de l'ouvrage, souhaitant établir le plan à l'acte avant la construction de l'infrastructure, s'est engagé :

- à réaliser les infrastructures en respectant les limites du plan à l'acte;
- à faire réimplanter par GEOCAD tous les points disparus ou déplacés lors des travaux d'infrastructure;
- à faire contrôler par GEOCAD la situation des bordures et autres éléments construits sur une limite et à mettre immédiatement en conformité tout élément mal situé; respectivement, faire un nouveau mesurage et les actes rectificatifs résultant des écarts;
- et à faire matérialiser une entaille par limite de lot touchant la voirie.

MENTION DE VALIDATION

suivant l'article 7(3) de la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant réorganisation de l'administration du cadastre et de la topographie.

Le présent plan est conforme aux directives officielles et a été intégré aux archives cadastrales.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

Luxembourg, le 28/12/2023
Pour le Directeur

Claude SCHREINER, géomètre officiel

